

Que faire en cas d'infestation de rats



Les rats sont des animaux dotés d'une grande capacité d'adaptation qui peuvent coloniser presque tous les habitats s'ils y trouvent de la nourriture.

Les rongeurs sont également attirés par les ordures. En manipulant soigneusement les déchets et en appliquant des mesures de contrôle rapides, il est possible de prévenir toute invasion de rats.

Mesures de prévention

- Ne pas jeter de déchets dans les toilettes ou l'évier : ils contribuent à la prolifération de rats dans les canalisations.
- Remplir le composteur de déchets biologiques exclusivement (aucun déchet de viande !) et le fermer de manière à éviter toute intrusion par des rats.
- Fermer solidement les poubelles à déchets et les sacs jaunes, et les conserver dans un lieu inaccessible aux rats. Ils doivent être déposés sur le trottoir la veille du ramassage.



Obligation de signalement et lutte

En cas d'infestation de rats sur un terrain privé, les propriétaires sont dans l'obligation de prendre des mesures sans délai. L'infestation doit être signalée aux services municipaux de la ville de Sarrebruck au +49 681 / 905 - 3500. Cette modalité s'applique également en cas de repérage de rats sur les lieux publics et dans des installations publiques. L'infestation à proximité immédiate des canaux publics doit être signalée aux services chargés de l'élimination des déchets au numéro +49 681 / 905 - 7000.



Attention !

La dératisation par empoisonnement est extrêmement dangereuse pour les hommes, les animaux et l'environnement. De nombreux raticides doivent donc être utilisés exclusivement par des désinfestateurs professionnels. Pour cela, consultez l'annuaire professionnel.

Les services chargés de l'élimination des déchets font également appel à des spécialistes contrôlés par la chambre de commerce et d'industrie pour la lutte contre les ravageurs conforme aux normes. Pour plus d'informations, contactez le numéro +49 681 / 905 - 7000.